

UNITED NATIONS  NATIONS UNIES

POSTAL ADDRESS—ADRESSE POSTALE: UNITED NATIONS, N.Y. 10017
CABLE ADDRESS—ADRESSE TELEGRAPHIQUE: UNATIONS NEWYORK

Référence : C.N.688.2001.TREATIES-4 (Notification Dépositaire)

CONVENTION DOUANIÈRE RELATIVE AU TRANSPORT INTERNATIONAL
DE MARCHANDISES SOUS LE COUVERT DE CARNETS TIR
(CONVENTION TIR)

GENÈVE, 14 NOVEMBRE 1975

PROPOSITION DE CORRECTIONS AUX AMENDEMENTS RELATIFS AUX ANNEXES 2 ET 7

Le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, agissant en sa qualité de dépositaire, communique :

..... L'attention du Secrétaire général a été attirée sur certaines erreurs contenues dans les textes anglais, français et russe des amendements relatifs aux annexes 2 et 7 de la Convention susmentionnée, qui sont entrés en vigueur le 12 juin 2001 (voir notification dépositaire C.N.503.2001.TREATIES-4 datée du 23 mai 2001). L'annexe à cette notification contient les corrections proposées correspondantes (*l'annexe est transmise sur papier seulement*).

Conformément à la pratique dépositaire établie, le Secrétaire général se propose, sauf objection à ce que soit effectuée une correction déterminée de la part d'un État signataire ou d'un État contractant, d'effectuer les corrections proposées.

Toute objection doit être communiquée au Secrétaire général au plus tard le 22 octobre 2001.

Le 24 juillet 2001



l'Annexe 4 du document TRANS/WP.30/AC.2/59 du 4 janvier 2001 qui contient le texte des propositions d'amendement adoptées par le Comité de gestion de la Convention TIR le 20 octobre 2000

AUTRES PROPOSITIONS D'AMENDEMENT A LA CONVENTION TIR DE 1975

Adoptées par le Comité de gestion de la Convention TIR le 20 octobre 2000

Annexe 2, nouvel article 4, paragraphe 2 (Véhicules à bâches coulissantes)

Supprimer la première partie du paragraphe, lequel se lira donc comme suit :

"2. Les bâches coulissantes, plancher, portes et autres éléments constitutifs du compartiment de chargement doivent être conformes ... "

Annexe 2, nouvel article 4, paragraphe 2 iii) (Véhicules à bâches coulissantes)

Dans la dernière phrase, remplacer "croquis No 10" par "croquis No 9".

Remplacer le titre "Croquis No 10" par "Croquis No 9" et modifier en conséquence tous les renvois dans le croquis; par exemple, le renvoi au croquis No 10.1 devient "Croquis No 9.1", le renvoi au croquis No 10.2 devient "Croquis No 9.2", etc.

Annexe 7, première partie, nouvel article 5 (Conteneurs à bâches coulissantes)
(Français seulement)

Remplacer la phrase "Insérer un nouvel article 5, ainsi libellé :", par "Remplacer l'article 5 par le texte suivant :"

Annexe 7, première partie, nouvel article 5, paragraphe 2 (Conteneurs à bâches coulissantes)

Supprimer la première partie du paragraphe, lequel se lira donc comme suit :

"2. Les bâches coulissantes, plancher, portes et autres éléments constitutifs du conteneur doivent être conformes ... "

Annexe 7, première partie, nouvel article 5, paragraphe 2 iii) (Conteneurs à bâches coulissantes)

Dans la dernière phrase, remplacer "croquis No 10" par "croquis No 9".

Remplacer le titre "Croquis No 10" par "Croquis No 9" et modifier en conséquence tous les renvois dans le croquis; par exemple, le renvoi au croquis No 10.1 devient "Croquis No 9.1", le renvoi au croquis No 10.2 devient "Croquis No 9.2", etc.
